

Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Etude de Faisabilité - Accompagnement à la VAE- France VAE Format collectif avec accompagnement individualisé

Prérequis France VAE

Avoir un **diplôme accessible** sur la plateforme France VAE, et faire partie des **publics éligibles** au nouveau parcours France VAE.

Public visé :

Salariés engagés dans une démarche de VAE dans le cadre d'un dispositif collectif porté par leur employeur ou leur structure.

Le dispositif s'adresse à des groupes de salariés relevant d'une même organisation ou d'un même secteur d'activité.

Public éligible à l'offre FRANCE VAE (hors fonction publique et diplômes non référencés).

Accessibilité :

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Une analyse des besoins spécifiques est réalisée en amont. Des adaptations pédagogiques et organisationnelles peuvent être mises en place en fonction des besoins des participants

Lieu :

L'accompagnement peut être réalisé :

- dans les locaux de l'organisme (FCI Conseil – 13 allée des Anciennes Serres, 86280 SAINT BENOIT)
- au sein de l'entreprise ou de la structure cliente
- à distance (visioconférence)
- ou en format mixte

Les modalités sont définies en fonction des besoins de la structure et des participants.

Durée / Date :

Durée totale : **22 heures**

- **14 heures en ateliers collectifs**
- **8 heures en accompagnement individuel**

Le dispositif repose sur une alternance de temps collectifs et de suivis individualisés. Planning défini en fonction du groupe et des besoins des candidats

L'accompagnement repose sur une méthodologie structurée permettant aux candidats d'identifier, analyser et formaliser leurs expériences professionnelles.

Il s'organise en alternance de temps collectifs et d'accompagnements individualisés, afin de faciliter la mise en correspondance avec le référentiel de la certification visée et la construction du dossier de validation.

Chaque candidat bénéficie d'un suivi personnalisé tout au long du parcours.

➤ OBJECTIFS

- Vérifier l'adéquation du projet VAE avec la certification visée et accompagner les candidats dans leur choix
- Permettre aux candidats d'évoluer dans une dynamique collective tout en bénéficiant d'un accompagnement individualisé
- Optimiser le temps investi dans la démarche VAE grâce à un accompagnement méthodologique structuré
- Accompagner les candidats dans l'ensemble des étapes de la VAE :
 - constitution du dossier
 - analyse et explicitation des expériences
 - mise en lien avec le référentiel
 - formalisation du dossier final
 - préparation à l'entretien avec le jury

➤ CONTENU

L'accompagnement s'organise en alternance de temps collectifs et de suivis individualisés.

- Analyse du référentiel de certification et des exigences attendues
- Identification et sélection des expériences à valoriser
- Travail d'explicitation du parcours professionnel et des activités réalisées
- Mise en correspondance des expériences avec les compétences du référentiel
- Structuration, hiérarchisation et rédaction du dossier de validation
- Temps de relecture, d'ajustement et accompagnement aux démarches administratives
- Animation d'ateliers collectifs :
 - méthodologie VAE
 - compréhension du référentiel
 - structuration du dossier
 - échanges de pratiques entre candidats
- Accompagnement individualisé :
 - suivi personnalisé
 - aide ciblée à la rédaction
 - ajustement du dossier

- Préparation à l'entretien avec le jury :
 - présentation du parcours
 - posture professionnelle
 - argumentation
 - gestion du stress
- Suivi post-jury :
 - analyse de la décision
 - accompagnement dans la suite du parcours

➤ METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

L'accompagnement repose sur une alternance de temps collectifs et d'accompagnements individualisés.

✓ Ateliers collectifs :

- méthodologie de la VAE
- analyse du référentiel
- structuration du dossier
- échanges de pratiques

✓ Accompagnement individuel :

- explicitation de l'expérience
- suivi personnalisé
- ajustement du dossier
- préparation au jury

Les modalités pédagogiques sont adaptées aux besoins de chaque candidat.

L'accompagnement s'appuie sur :

- des supports méthodologiques
- Analyse des expériences
- des échanges interactifs
- un suivi individualisé tout au long du parcours

➤ CRITÈRES DE RECEVABILITÉ – PARCOURS FRANCE VAE ET VAE COLLECTIVE

Dans le cadre des parcours France VAE et des dispositifs de VAE collective, les conditions de recevabilité sont définies par le certificateur et la réglementation en vigueur.

- L'expérience du candidat :

L'ensemble des expériences professionnelles peut être pris en compte, notamment :

- activités salariées
- activités non salariées
- activités bénévoles ou de volontariat

Ces expériences doivent être en lien direct avec la certification visée.

- Correspondance avec la certification :

Les activités exercées doivent être en adéquation avec le référentiel de compétences de la certification visée, conformément à l'article L6412-1 du Code du travail.

- Certification visée :

La certification doit être enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et accessible dans le cadre du dispositif France VAE.

LES ÉTAPES DE LA VAE

L'accompagnement est adapté aux besoins des participants et à l'organisation de la structure.

1. Information collective

Présentation du dispositif en entreprise et identification des candidats.

2. Engagement dans la démarche

Les salariés volontaires confirment leur participation.

3. Entretien individuel et faisabilité

Analyse du parcours, vérification de l'adéquation avec la certification et constitution du dossier.

4. Recevabilité

Validation du dossier par le certificateur.

5. Accompagnement VAE

Alternance de :

- 14h d'ateliers collectifs (méthodologie, référentiel, dossier)
- 8h d'accompagnement individuel (suivi, rédaction, préparation)

6. Préparation au jury

Simulation d'entretien, posture, argumentation.

7. Passage devant le jury

Présentation du dossier et de l'expérience.

8. Résultats

Validation totale, partielle ou refus.

9. Suivi post-jury

Analyse des résultats et accompagnement dans la suite du parcours.

Contacts :

Cécile BARRAULT

cbarrault@fci-conseil.com

07.56.43.20.41

05.49.03.03.23

fci@fci-conseil.com

INSTRUCTION DE LA DEMANDE

Le dossier de faisabilité est transmis au certificateur, qui :

- vérifie l'éligibilité du candidat
- analyse la cohérence du parcours avec la certification
- émet un avis de recevabilité permettant l'entrée dans le parcours VAE

SPÉCIFICITÉ DU DISPOSITIF COLLECTIF

Dans le cadre d'une VAE collective :

- une analyse préalable est réalisée avec la structure (entreprise ou organisation)
- les candidats sont accompagnés dans la constitution de leur dossier de faisabilité
- un suivi individualisé est mis en place pour sécuriser leur parcours
- **FCI Conseil accompagne les candidats dans l'identification de la certification adaptée et dans la mise en relation avec l'organisme certificateur.**

ACCOMPAGNEMENT ET SUITE DU PARCOURS

Une fois la recevabilité obtenue, le candidat intègre le dispositif d'accompagnement.

À l'issue du parcours :

- le candidat se présente devant le jury
- il peut obtenir une validation totale ou partielle
- en cas de validation partielle, des suites de parcours (formation, complément d'expérience, passerelles) peuvent être proposées

Les parcours sont construits en cohérence avec les référentiels de certification et les recommandations du jury.

➤ TARIFS

Tarif ajustable en fonction du projet collectif (volume, nombre de candidats, modalités)

Adaptabilité aux besoins du bénéficiaire et de la structure

➤ FINANCEMENT

Le dispositif peut être financé :

- par le Compte Personnel de Formation (CPF) du candidat
- par l'entreprise dans le cadre d'un plan de développement des compétences ou via un financement OPCO

FCI Conseil accompagne les candidats et les structures dans l'identification des modalités de financement adaptées.

L'utilisation du CPF implique un reste à charge de 103.20 euros pour chaque bénéficiaire (sauf pour les demandeurs d'emploi).